

RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL RÉGIONAL U16 FEMININ

ARTICLE 1 : FORMULE

Ballons : Taille 2
Temps de jeu : 2 x 25min
Montées et descentes : Voir article 8.

Cas particulier des conventions

Toute convention U16 doit être complétée par une équipe U15 départementale (club, en convention, ou en entente-regroupement). Le non-respect de cette obligation entraîne un handicap de 5 points avant les matchs retour.

Attention : Formule spécifique 2021/2022 liée à la situation sanitaire

10 équipes engagées librement. Championnat en poule unique sur 18 dates A/R, dont la période « aller » de 9 dates constitue la phase minimale.

Le calendrier général de la compétition a été établi conformément à la formule adoptée.

La phase minimale doit être jouée entièrement pour aborder la 2^{ème} partie de la saison. Si, pour des raisons sanitaires une ou plusieurs journées de cette phase ne pouvaient être jouées, elles seraient reportées sur des dates libres avant le début des matchs retour (éventuellement sur des dates de coupes ou de vacances).

Si la phase minimale ne peut être jouée complètement, la saison sera « blanche » pour ce championnat.

Avant la fin de cette phase minimale, la COC territoriale étudiera les perspectives pour la fin de saison :

- maintien, même décalé de la 2^{ème} partie (matches "retour")
- formule « raccourcie » en fonction du nombre maximal de dates possibles ...

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DE LA POULE

Candidatures libres

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2006, 2007 et 2008 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club où elles sont licenciées.

➤ Rappel

Au niveau territorial régional,

- Il n'y a pas d'application du N/2.
- Il est autorisé 4 licences B/C/D par équipe en championnat. (Toutefois, le contrôle automatique GH n'existant pas sur ce point, il appartient aux responsables d'équipe d'en assurer le respect et de mentionner en commentaire un éventuel surnombre.)
- La règle "du dernier match" s'applique dans ce championnat, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence ponctuelle de rencontre de l'équipe de rang supérieur (U20F, U17F nationale ou régionale) Voir modalités d'application et cas particulier à l'article 4.4.1 du règlement général des compétitions territoriales.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

Cf Règlements Généraux.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un **juge-arbitre jeune, adulte-jeune ou binôme Régional** sur désignation nominative de la CTA ou à défaut, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune du club recevant.

ARTICLE 6 : HEURE DES MATCHS

Cf article 16.3 des Règlements Généraux des compétitions territoriales.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :
Forfait ou pénalité : 0 point score : 0 -10

ARTICLE 8 : ACCESSIONS - RELÉGATIONS

En fin de saison :

- le classement de 1 à 10 permet de décerner le titre au 1^{er}.
- dans l'ordre: 1 accession en U17F nationale + 3 maintiens en U16F Régionale + 6 relégations en département